



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 205-18 RÉGISSANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX** » a été adopté le 19 décembre 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 19<sup>e</sup> jour de décembre, deux mille dix-huit.**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier